



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Formations par voie scolaire



Campus de l'alimentation
ENILIA • ENSMIC | Surgères

Enseignement

Gratuité de l'enseignement liée au statut d'Établissement Public.

L'organisation des emplois du temps d'enseignement est hebdomadaire.

La semaine de cours se déroule du **lundi matin 8h15** au **vendredi soir 17h30**.

Toute activité organisée est obligatoire : cours, travaux pratiques, évaluations, conférences, visites et stages.

Frais de scolarité

Chaque élève ou étudiant doit se munir de :

- Une paire de **chaussures de sécurité** (une vente est organisée à la rentrée scolaire avec une entreprise partenaire).
- Une **tenue** vestimentaire pour l'**éducation physique et sportive**.

Pour les **travaux pratiques** dans les ateliers et les laboratoires, l'**établissement fournit** la **tenue de travail** (toque, blouse ou combinaison) et se charge de l'entretien de ces tenues afin de limiter au maximum les risques. La **documentation scolaire** est également **fournie** par l'établissement.

Les **frais de scolarité** (frais de documentation, carte magnétique d'accès et de cantine, tenues pour les laboratoires et les halls technologiques) sont de **170 €**. Ces tarifs sont révisables une fois par an par le Conseil d'Administration de l'ENILIA-ENSMIC.

L'établissement crédite votre **compte photocopies** de **100 unités** (1 copie noir/blanc = 1 unité, 1 copie couleur = 9 unités). Quand votre solde sera épuisé, vous pourrez recharger votre compte, auprès de la Vie scolaire, au tarif de **2 €** les **100 unités**.

Hébergement - Restauration

La tarification des frais d'hébergement et de restauration est révisée chaque année par le Conseil d'Administration de l'ENILIA-ENSMIC, elle s'applique pour la durée de l'année civile.

Frais de pension pour l'année civile 2026

Prestations	Tarifs
Interne	1 612,67 €
Interne-Externé	1 507,96 €
Demi-pensionnaire	551,00 €

La facturation se fait par trimestre. Un paiement mensualisé est possible à la demande des familles.

Un abattement de 100% est pratiqué sur les prix de pension pendant la période des stages.

L'accueil à l'internat est réservé en priorité aux lycéens. Les étudiants scolaires et apprentis ont accès à l'internat s'ils ont moins de 23 ans, en fonction des places disponibles.

Assurance

Vous serez couverts par la **Mutualité Sociale Agricole** dans le cadre des maladies professionnelles et accidents de travail pendant les activités scolaires et pendant les trajets.

La responsabilité civile est obligatoire.

Bourses

Les demandes de bourses des étudiants des classes de BTSA sont à saisir chaque année, du 15 janvier au 31 mai, sur le Portail de la vie étudiante <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Immatriculation Sécurité Sociale pour les BTS

Les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent pas de régime obligatoire d'assurance maladie (CPAM, MSA...).

Vous aurez droit au remboursement de vos soins en cas de maladie. Pour compléter les remboursements de l'assurance maladie, vous pouvez adhérer à une complémentaire santé. Vous avez le choix entre une mutuelle étudiante, celle de vos parents ou tout autre organisme complémentaire. Sous condition de ressources, vous pouvez avoir droit à la complémentaire santé solidaire (C2S).

Si vous êtes étudiant étranger, vous êtes couvert par la protection universelle maladie (Puma). Vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale en vous inscrivant sur le site internet etudiant-etranger.ameli.fr

Périodes de formation en milieu professionnel

Durant la scolarité, les élèves et étudiants doivent effectuer une **période de formation en milieu professionnel** (PFMP). Cette recherche de stage est à l'initiative des stagiaires. Toutefois, l'établissement est à leur disposition pour leur fournir toute aide nécessaire : un enseignant de l'établissement est chargé de cette mission.

Pendant ces stages, les dégradations occasionnées aux biens du maître de stage du fait de l'activité du stagiaire sont couvertes par une **assurance** prise par l'établissement (SAMDA) et facturée à la famille dans les frais divers de gestion.

ALESA (Maison des Lycéens)

C'est une association à vocation sportive et culturelle qui est entièrement gérée par les étudiants, élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue de l'ENILIA-ENSMIC, sans intervention de l'administration, mais avec l'appui de personnels.

La cotisation annuelle fixée par son assemblée générale (env. **15 €** pour l'année scolaire) permet d'accéder à ses différentes activités et à ses services.

Par ailleurs, des sorties et des **actions récréatives** et **socio-culturelles** sont organisées par l'Association.

Pour toute question relative à une situation de handicap,
Contactez-nous au 05 46 27 69 00

